

Mot de la direction

2018-2019

Bonjour,

Nous avons le plaisir de t'accueillir en ce début d'année scolaire. Comme tu le sais, de nombreux défis t'attendent cette année. Toute l'équipe-école sera là pour te soutenir, afin de te faire vivre de belles réussites!

Ton agenda est un outil précieux qui t'aidera à gérer ton temps et qui vous permettra, à tes parents et toi, d'être renseignés sur les règles de vie de l'école, sur les informations utiles ainsi que sur les services offerts dans ton école. De plus, pour ton enseignante ou ton enseignant, c'est un excellent moyen de communiquer avec tes parents.

Nous te souhaitons une excellente année scolaire sous le thème « Un peu d'imaginaire dans l'ordinaire » et nous t'invitons à t'impliquer activement dans tes apprentissages et ta réussite!

Madame Chantal Boiteau, directrice
Madame Gina Gagné, directrice adjointe
Madame Émilie Goupil, directrice adjointe

Scotty



Encore une fois, cette année, madame Linda sera accompagnée de son fidèle compagnon, Scotty! Scotty est arrivé à l'école en janvier 2016 et depuis ce jour, il fait notre bonheur. Ce coton de Tuléar est né le 20 octobre 2014. Le nom de sa maman est Mattie et son papa Tango. Le coton de Tuléar provient originellement de Madagascar, en Afrique. Scotty, lui est né à Mascouche au Québec chez un éleveur. C'est tellement agréable de pouvoir côtoyer quotidiennement un animal aussi affectueux et amoureux des gens. Scotty n'est pas un chien comme les autres, on dirait qu'il ressent les émotions. C'est comme s'il avait des super pouvoirs : il est capable de nous aider à être calme et à reprendre nos esprits. Super Scotty aime les câlins et les caresses. Il est curieux et son plaisir est de fouiner dans les classes ou dans le salon du personnel. Son seul défaut est qu'il détruit les peluches de sa maîtresse. Ce petit chien au pelage blanc ne perd pas son poil et il est hypoallergène.

Quand on a besoin de ses services ou qu'il nous rend visite en classe, nous devons respecter certaines règles. Premièrement, il faut être délicat avec lui (ton de voix et douceur dans nos gestes). Ensuite, il faut être calme et éviter l'atroupement lors des cloches parce que ça lui fait peur. Il est également important de ne pas le nourrir.

Devenu notre mascotte, nous sommes très contents que Scotty puisse travailler avec Madame Linda, car c'est le plus mignon des petits chiens!

NOS VALEURS ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Voici les règles de vie que l'élève doit respecter pour que chaque personne se sente bien et respectée et que notre école demeure un milieu de vie stimulant, agréable et sécuritaire :



1 : Je suis **responsable** de mes actions et du matériel à ma disposition.

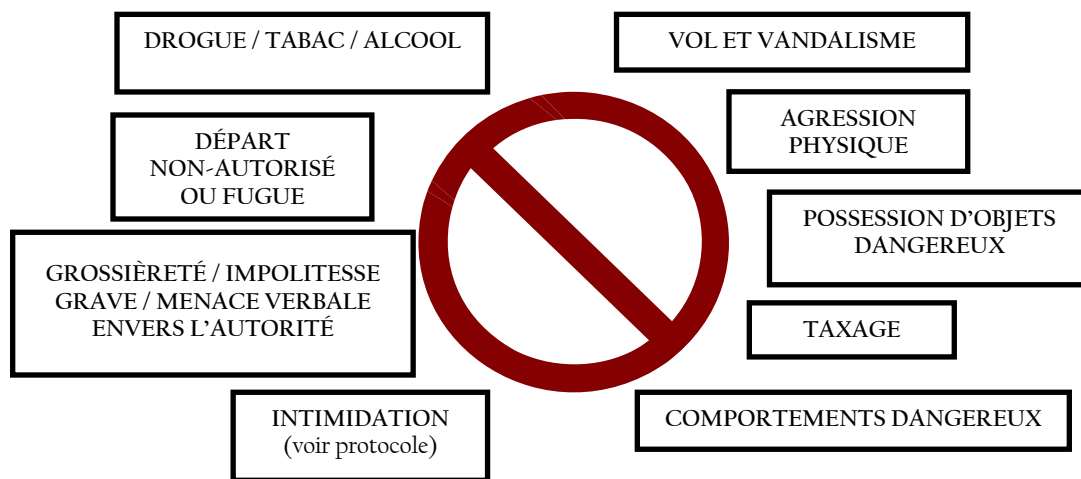
2 : Je suis **respectueux** envers les personnes, le matériel et l'environnement.

3 : J'agis de façon **sécuritaire** en tout temps.

COMPORTEMENTS À TOLÉRANCE ZÉRO

TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate doit être faite à l'école afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée.



Comportements attendus des élèves

Grille d'apprentissage		Rang extérieur	Corridors et escaliers	Terrain de l'école	Toilettes	Vestiaires	À tout moment
Attentes	Sois responsable	Au son de la cloche, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je fais les bons choix dans mes actions. (jeux de bataille)	Je vais directement à la toilette la plus proche et retourne directement en classe.	Je me change sans perdre de temps.	J'arrive à temps et j'ai le matériel nécessaire.
		J'utilise le matériel de l'école et les lieux adéquatement.					
	Sois respectueux	Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je circule à droite en marchant dans le calme.	Je respecte les règles du jeu et des modules.	Je suis calme et je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je respecte les consignes de l'adulte et j'accepte la différence.
		J'utilise en langage et des gestes respectueux.					
	Sois sécuritaire	Je prends mon rang de façon sécuritaire et dans le calme.	Je garde les corridors propres et ordonnés.	Je joue et je participe à des jeux sécuritaires. (jeux de bataille)	Je me lave les mains et je garde les lieux propres.	J'agis de façon sécuritaire.	J'utilise le matériel et les lieux tels que présentés.
		J'adopte un comportement non-violent					

GESTION DES COMPORTEMENTS

Les membres de l'équipe-école ont à cœur la réussite et le bien-être de tous les élèves. Pour ce faire, tous les intervenants prônent les valeurs de respect, de la responsabilité et de la sécurité. Les comportements attendus en lien avec ces valeurs sont explicitement enseignés aux élèves afin qu'ils sachent ce qui est attendu d'eux et en quoi cela contribue à leur propre bien-être, ainsi qu'à celui des autres. L'encadrement des élèves se fait avant tout de façon positive en rappelant les comportements attendus et en soulignant leurs réussites par des encouragements. L'élève qui a un écart de conduite pourrait obtenir une fiche de comportement, mineur ou majeur. La titulaire de l'élève détermine le suivi à donner, parfois en concertation avec le TES de l'école ou la direction, selon la gravité, et en informe également le parent. Dans le cas d'un manquement majeur, le parent recevra un appel. Dans le cas des manquements mineurs, le parent sera informé si la situation persiste malgré les interventions.

À tout moment, un membre du personnel peut remettre une mention coup de cœur à un élève qui se démarque en respectant les règles de l'école. Ces mentions coup de cœur font l'objet de tirages en cours d'année. De plus, un tirage mensuel est fait parmi ces coups de cœur pour nommer deux élèves du mois.

Les membres de l'équipe-école trouvent important de passer de bons moments avec les élèves et ainsi créer des liens positifs. Pour entretenir le sentiment d'appartenance chez nos élèves, nous célébrerons nos réussites collectives par des activités sporadiques. Tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année participeront à ces activités.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'INTIMIDATION

Depuis l'adoption de la Loi 56, afin de contrer la violence et l'intimidation dans les écoles, nous nous sommes dotés d'un plan de lutte. Ce dernier contient, entre autres, notre protocole d'intervention selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. Ce protocole vise non seulement l'élève qui commet des actes d'intimidation ou de violence, mais également celui qui en subit.

Si vous soupçonnez que votre enfant est victime d'intimidation, il est important de la signaler à l'école le plus rapidement possible. Vous trouverez le protocole complet sur notre site internet au www.saintedouard.csdps.qc.ca.

Nous avons lu les règles de vie et procédures de l'école. Nous nous engageons à les respecter durant toute l'année. En cas de manquement, nous nous conformerons aux conséquences.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent: _____

Date : _____

Note : *Afin d'assurer des communications efficaces, les parents dont l'enfant est en garde partagée doivent s'assurer de la transmission des informations.*

Quoi faire si tu es intimidé?

- Dis-le rapidement à un adulte de confiance (enseignant, éducateur du service de garde, parents, etc...). Tu peux aussi dénoncer en déposant ta feuille dans la boîte aux lettres «**Tolérance zéro**».
- Ignore les moqueries et ne montre pas ta colère. Reste neutre et n'essaie surtout pas de te faire justice toi-même.

Quoi faire si tu es un témoin d'intimidation?

- **Ne sois pas** un témoin silencieux parles-en immédiatement à un adulte de confiance ou laisse un message dans la boîte aux lettres «**Tolérance zéro**».
- **N'assiste pas** à un acte d'intimidation en riant ou en encourageant l'agresseur, car tu deviens **complice**.

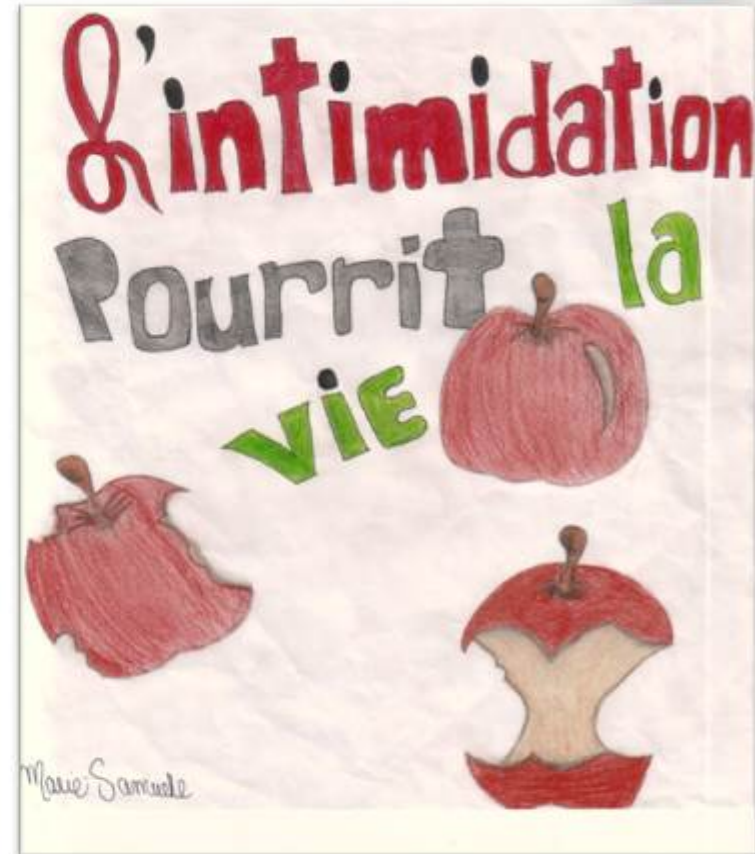
Que faire pour aider mon enfant?

- Apprendre à l'enfant à exprimer sa colère de façon respectueuse.
- Passer beaucoup de temps avec son enfant, discuter avec lui, l'encourager, le féliciter et s'intéresser à lui.
- Expliquer à l'enfant que l'intimidation est inacceptable et que ce comportement mérite d'être dénoncé et puni.
- Vous pouvez également consulter *Tel-jeunes, Jeunesse j'écoute* ou la *Ligne Parents (1-888-603-9100)* et les *centres de santé et de services sociaux* au www.msss.gouv.qc.ca où des professionnels peuvent vous soutenir, vous rassurer et répondre gratuitement à vos questions, et ce, à tout moment du jour ou de la nuit.

Tolérance zéro!!!!

Afin de rencontrer les obligations légales du Projet de loi 56 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence, notre école s'est dotée d'un plan de lutte qui a été approuvé par le conseil d'établissement. Dès qu'une situation d'intimidation est rapportée, l'élève intimidé sera écouté et pourra se confier en toute liberté pour évacuer ses craintes et ses angoisses en rapport avec son agresseur. Un geste de réparation sera exigé de l'intimidateur et les parents seront avisés de la démarche. **Toute situation sera suivie de près par le personnel de l'école et les plaintes seront acheminées à la direction générale de la Commission scolaire.**

Arrêtons l'intimidation!



15, rue St-Edmond, Québec (Québec)
Tél. : (418) 666-4480 Télécopieur : (418) 666-6260

Dénoncer ce n'est pas «Stooler»!

- ☛ **Rapporter (Stooler)** : C'est raconter une situation dans le but de nuire à quelqu'un ou le faire punir.

C'est quoi l'intimidation?

C'est de la violence physique ou psychologique faite d'une façon répétée et volontaire par une personne ou un groupe de personnes dans le but de faire du mal et d'obtenir du pouvoir sur sa victime.

☛ Ex.: Tous les jours, un élève pousse une autre élève à son crochet et lui répète qu'elle n'est pas belle.

Les sortes d'intimidation

Verbale:

Donner des surnoms, se moquer, humilier, passer des commentaires sur un trait physique, menacer.

☛ Ex.: Isabelle ne cesse, tous les jours, de se moquer de Lucie parce qu'elle est petite.

Physique:

Pousser, voler, frapper ou briser des biens.

☛ Ex.: Luc pousse souvent Benoit dans la cour de récréation.

Sociale:

Exclure volontairement quelqu'un d'un groupe, faire courir des rumeurs au sujet de quelqu'un.

☛ Ex.: Un groupe de filles parlent dans le dos de Claire, elles la regardent et se mettent à rire.

Violence ou intimidation ≠ Conflit ou chicane

Ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane qui s'arrête dans un délai raisonnable, avec ou sans l'intervention des adultes de l'école ou des parents.

- ☛ **Dénoncer (demander de l'aide)** : C'est raconter une mauvaise action dans le but d'aider quelqu'un qui en souffre.

L'intimidé

- ☞ Il semble plus vulnérable;
- ☞ Il éprouve de la difficulté à gérer de façon adéquate ses relations avec les autres;
- ☞ Il est anxieux, solitaire et timide;
- ☞ Il ne se défend pas, ne provoque pas;
- ☞ Il s'isole et devient nerveux;
- ☞ Il a de la difficulté à se concentrer;
- ☞ Il peut perdre confiance en lui et son estime de soi diminue;
- ☞ Il a souvent une baisse dans ses résultats scolaires.

L'intimidant

- ☞ Il est peu empathique;
- ☞ Il ressent le besoin de dominer les autres, il veut être le meilleur;
- ☞ Il utilise souvent l'humiliation, la menace et la force pour avoir ce qu'il veut;
- ☞ Il nie la responsabilité de ses actes et accuse les autres;
- ☞ Il veut rabaisser les autres, il veut du pouvoir;
- ☞ Il recherche de l'attention.
- ✳ **Au-delà de ces comportements, c'est une personne qui souffre et qui a besoin d'aide**

Le Témoin

- ☞ **Savais-tu que ?** Dans la plupart des situations d'intimidation, il y a des témoins.
- ☞ **Savais-tu que ?** Les témoins peuvent avoir plus de pouvoir que la personne qui intimide.
- ☞ En dénonçant vous pouvez aider à faire cesser l'intimidation!
*Réf. L'intimidation à l'école on n'en veut pas. Qu'on se le dise!
Programme de prévention de l'intimidation*



AVIS DE COMPORTEMENT



Date	Brève description de l'incident	Mesure de suivi	Signature du parent



AVIS DE COMPORTEMENT








Date	Brève description de l'incident	Mesure de suivi	Signature du parent



COMMUNICATIONS DES SPÉCIALISTES



Date	Message	Signature du parent
<i>Éducation physique</i>		
		
		
<i>Musique</i>		
		



COMMUNICATIONS DES SPÉCIALISTES



Date	Message	Signature du parent	
<i>Anglais</i>			
SPEAK ENGLISH			

**Procédures pour le bon fonctionnement
à l'École De l'Harmonie (St-Édouard)
2018-2019**

1. Horaire de l'école

1. Préscolaire	2. Primaire
a.m. 8 h 30 à 11 h 24	a.m. 8 h à 11 h 24
p.m. 12 h 57 à 14 h 45	p.m. 12 h 57 à 15 h 24

Tous les élèves doivent respecter l'horaire régulier de l'école.

Les élèves voyageant à pied ne sont pas admis sur la cour avant **7 h 50** le matin et **12 h 47** le midi.

L'école ne se tient pas responsable des élèves arrivant trop tôt. Aucune surveillance n'est assurée par le personnel enseignant avant ces heures.

2. Absences et retards des élèves

Absences : Toute absence de l'école doit être justifiée verbalement ou par écrit. Si un élève doit s'absenter, on demande aux parents d'en aviser le secrétariat **ainsi** que le service de garde par téléphone avant 8h00 le matin et 13h00 l'après-midi. Une boîte vocale prendra votre message. Bien préciser le nom de l'enfant, sa classe et la raison de l'absence.

École St-Édouard: 418-666-4480

Service de garde : 418-663-7353

Retards : Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure. Ceux qui arrivent en retard, doivent utiliser la porte principale de l'école. Ils doivent ensuite se présenter au secrétariat avant de se diriger en classe. Les retards sont consignés sur le carton d'absence de l'élève (au dossier). Les nombreux retards ont un impact sur la réussite de votre enfant et dérangent tous les autres enfants de la classe.

3. Bris et perte de matériel

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous demandons un remboursement. S'il y a vandalisme, les coûts de réparation seront de la responsabilité du parent.

4. Cas d'urgence (blessure, accident)

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur la gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée pour venir chercher l'enfant.

S'il est impossible de vous joindre et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence, d'où l'obligation de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.

5. Changement d'adresse

L'élève qui déménage ou change de numéro de téléphone doit en avertir le secrétariat et le service de garde sans délai. Il en est ainsi pour les numéros de téléphone de la gardienne, de la personne à prévenir en cas d'urgence et des parents au travail.

6. Circulation dans l'école

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons aux visiteurs et aux parents de se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école. Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.

Après les heures de classe, il est interdit de circuler dans l'école sauf pour les élèves inscrits au service de garde accompagnés de leur éducatrice.

7. Collation santé

Compte tenu que nous avons des enfants présentant des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant des **arachides** et des **noix sont interdits**. La **gomme** est strictement **interdite** sur la cour et à l'intérieur de l'école. Conformément à la politique alimentaire sur les saines habitudes de vie, les enfants doivent apporter une **collation « santé » (fruits frais, légumes crus ou fromage)**.

8. Communications enseignants/parents

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre un rendez-vous. S'il y a une urgence, présentez-vous au secrétariat. Il est interdit de vous présenter directement à la classe de votre enfant.

9. Devoirs et travaux

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi il est essentiel que les parents apportent un support à la réalisation des devoirs et leçons.

Si l'élève ne remet pas à temps ses devoirs et ses travaux, des interventions seront mises en place par l'enseignant.

10. Jouets et autres objets provenant de la maison

Les objets tels que les cartes d'échange, les jouets, les jeux électroniques, les ipods, les cellulaires, les ballons, les « spinners », ne sont pas permis, à moins d'une permission spéciale d'un intervenant de l'école. Après avertissement, l'école confisquera l'objet et le parent sera invité à venir le chercher.

L'école ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Pour éviter les malentendus et les chicanes, il est strictement défendu de vendre ou d'échanger des objets.

11. Maladie

À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée.

Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5^e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.) les parents doivent obligatoirement aviser l'école.

12. Objets perdus

Vous vous adressez au secrétariat lorsque vous avez perdu un objet. Il est recommandé de bien identifier les choses de vos enfants. L'école n'est aucunement responsable des objets perdus ou volés.

13. Tempête ou situation d'urgence

Pour différentes raisons (tempête, bris majeur, ...) l'école peut être dans l'obligation de fermer avant les heures régulières. Cependant, lorsqu'un élève est inscrit au service de garde pour la journée, celui-ci doit obligatoirement s'y rendre et y demeurer jusqu'à ce qu'on vienne le chercher.

En cas de tempête, vérifiez auprès du *site de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries* dès 6h30. S'il y a lieu, on annoncera la fermeture des écoles. **À moins d'avis contraire, le service de garde sera ouvert.** Si nous devons fermer en cours de journée, le service de garde demeurera ouvert jusqu'au départ du dernier enfant. Cependant, nous vous demandons de passer prendre votre enfant le plus tôt possible afin de permettre à notre personnel de retourner à la maison en toute sécurité.

14. Tenue vestimentaire

Elle doit être adaptée au contexte du milieu scolaire. Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement. Les vêtements ne doivent pas être porteurs de messages violents, vulgaires et agressifs. Le short et les jupes très courts, les bretelles de style spaghetti, les pantalons à taille très basse et les gilets bedaines sont interdits à l'école. À l'intérieur, le port de casquette, tuques, etc. n'est autorisé qu'aux heures d'entrée et de sortie. De novembre à mai, chaque élève doit avoir des chaussures pour circuler dans l'école différentes de celles portées à l'extérieur. Le port des bottes est exigé en hiver.

Si la tenue vestimentaire n'est pas conforme, des interventions seront appliquées.

Beau temps, mauvais temps, les récréations sont importantes et nous vous demandons de prévoir des vêtements adéquats.

Code d'éthique

en lien avec l'utilisation du
réseau informatique pour
les élèves de l'école de l'Harmonie
(Saint-Édouard)



L'école et le service de garde te donnent l'opportunité d'utiliser un environnement informatique des plus complets.

Son usage te demandera de l'utiliser d'une façon responsable, sécuritaire et en conformité avec la mission et les valeurs de ton école.

Afin d'y arriver, voici ce que tu devras respecter :

⇒ Les renseignements personnels

Dans le cadre d'une activité pédagogique dans Internet, ne divulgue pas d'informations personnelles (nom, photo, numéro de téléphone, adresse, âge, etc.). Même si un personnage d'un dessin animé te le demande, si l'on t'offre des cadeaux ou si c'est une condition d'accès à un site, un club ou un jeu, évite de remplir ces formulaires. Lorsque tu places un message dans un forum de discussion ou lorsque tu joins un service de clavardage (chat), ne fournis aucun renseignement personnel sur des tiers ou sur toi-même.

Tu sais être prudent et te méfier des étrangers dans la vraie vie. Rappelle-toi de faire de même dans Internet. Il est défendu d'accepter un « cyberami » que tu aurais connu dans Internet.

⇒ Messages

- Les messages que tu échangeras doivent être **respectueux** et **conformes au code de vie** de ton école. Tu ne peux donc pas produire ou partager des propos ou des images de nature **haineuse, violente, indécente, pornographique, raciste** ou incompatible avec la mission éducative de ton école.
- Il peut être dangereux d'inviter des personnes que tu ne connais pas à **clavarder** sur des réseaux de discussions (MSN, Skype, etc.), peu importe si c'est pendant la journée à l'école ou le soir à la maison.
- Lorsqu'un message ne t'inspire pas **confiance** ou **te manque de respect**, n'y réponds pas et informe un adulte.

⇒ **Accès aux sites Internet**

- Tu peux **naviguer** seulement sur les **sites autorisés** par l'adulte responsable.
- Dans le cadre d'activités pédagogiques, si tu utilises un **moteur de recherche** et que tu te retrouves par erreur sur un site douteux, tu dois revenir à la page précédente et avertir immédiatement l'adulte responsable.
- Tu dois **respecter** les autres et ne pas accéder frauduleusement à leurs messages, leurs fichiers ou leurs dossiers.
- À moins que cela soit dans le cadre d'activités pédagogiques proposées par ton enseignant(e) ou au service de garde, **tu ne peux pas** :
 - écouter la **radio** ou visionner des **vidéos** dans Internet;
 - **télécharger** ou **installer** des **logiciels** sur les ordinateurs de l'école;
 - **télécharger** des fichiers de **musique** ou des **vidéos**.

Ces règles existent pour préserver l'efficacité du réseau et respecter les lois en vigueur.

Mon engagement

Moi, _____, j'ai lu « **le code d'éthique en lien avec l'utilisation du réseau informatique pour les élèves du primaire de la CSDPS** ». Au besoin, mon enseignant(e) m'a aidé(e) et expliqué ce que je n'arrivais pas à comprendre seul(e).

Je comprends bien toutes les règles et toutes les informations qui s'y trouvent.

Je comprends que la possession d'un **compte de courriel** et l'utilisation du réseau informatique de la CSDPS comportent des **avantages**, mais aussi des **responsabilités**.

Si j'utilise ces ressources informatiques **à la maison**, mes parents s'engagent à me superviser afin que je respecte les mêmes règles qu'à l'école.

Je comprends que le non-respect du code d'éthique peut entraîner diverses conséquences telles la suspension de l'accès au réseau pour une période indéterminée.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Règles de fonctionnement au cours d'éducation physique



Hygiène

- ☺ Le costume d'éducation physique est **obligatoire** pour participer au cours. L'élève qui oublie son costume devient un spectateur. Des oublis répétés seront signalés aux parents.
- ☺ Le costume d'éducation physique se compose d'un pantalon court, d'un **chandail à manches courtes**, de bas et d'une paire d'espadrilles à semelles blanches ou qui ne tachent pas le plancher.
- ☺ L'élève doit se changer avant et après chaque cours. Il se rend responsable de faire laver ses vêtements au moins une fois par mois et **de les rapporter pour le cours suivant**.
- ☺ Tous les élèves placent leur costume dans un sac d'éducation physique identifié à leur nom.

Sécurité

- ☺ Le port des bijoux est interdit. **Les cheveux longs doivent être attachés ainsi que les lacets d'espadrilles.**

Exemption au cours

- ☺ L'enfant apporte un billet signé par un médecin ou un adulte (parent ou tuteur).

Respect de la CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF	
<ul style="list-style-type: none">- Je porte la tenue vestimentaire exigée.- Je respecte les règles.- Je respecte les officiels et j'accepte leurs décisions.- J'utilise adéquatement le matériel.	<ul style="list-style-type: none">- Je respecte mes camarades par mon langage et mes actions.- J'adopte des comportements sécuritaires pour moi-même et pour les autres.- Je vis les activités dans le calme en tout temps.

HORAIRES DES SPÉCIALISTES 2018-2019

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6	JOUR 7	JOUR 8	JOUR 9
Période 1									
Période 2									
Récréation									
Période 3									
Diner									
Période 4									
Récréation									
Période 5									